



Déclaration du SNUipp-FSU

à la CAPD du 21 mai 2015

Monsieur l'Inspecteur d'Académie,

Nous sommes réunis ce jour en CAPD afin d'attribuer à quelques collègues dont la situation médicale ou sociale est telle qu'une bonification de points au mouvement est nécessaire. Nous aurons quelques remarques à faire, notamment sur le nombre de demandes formulées et celles retenues. Il aurait été souhaitable que la liste complète des demandes ait été donnée.

D'autre part, nous allons examiner les départs en congé de formation professionnelle. On ne peut pas dire qu'il y ait un engouement pour les congés de formation professionnelle. Nous espérons que tous auront la joie de pouvoir en bénéficier. Y aura-t-il un reliquat qui pourrait être attribué à une liste complémentaire ?

La situation des collègues sortant de postes adaptés est à examiner avec bienveillance. Ce sont des collègues qui restent fragiles pour certains, puisque la durée sur un poste de ce type est limitée dans le temps. Leur retour sur un poste doit être accompagné d'un allègement de service quand ils le demandent mais aussi d'un regard bienveillant lors du mouvement. Le SNUipp-FSU demande qu'une bonification leur soit donnée s'ils ont perdu leur poste initial.

Les différentes propositions concernant le report du pont de l'ascension ont engendré de nombreuses difficultés au sein des écoles. A cela s'est ajoutée une animation pédagogique sur « les nouveaux programmes à l'école maternelle » sur le seul mercredi libre du mois de mai. Les collègues ont été prévenus à peine une semaine avant le 20 mai. Certains d'entre eux avaient pris des rendez-vous médicaux impossibles à déplacer en si peu de temps ou avaient des contraintes liées à leur famille qu'ils ne pouvaient pas gérer autrement, nous vous demandons d'être compréhensifs si certains n'ont pas pu assister à cette animation. Nous vous demandons également de prévenir plus tôt les collègues des autres circonscriptions qui vont avoir cette animation en juin.

Des collègues nous ont également interpellé sur la journée de solidarité. Ils souhaitent d'une part, que cette journée puisse être réellement à la disposition des équipes pour leur travail de concertation et d'autre part, pouvoir l'effectuer à la date qu'ils proposent (y compris le 28 août). Les collègues qui vont rentrer dans le dispositif REP+ n'ont pas pu choisir la date de cette journée, ni le contenu. Même si l'entrée en REP+ nécessite des ajustements venant de l'administration, il serait souhaitable que ceux-ci fassent partie d'un plan de formation continue, sur le temps de travail, remplacé par des brigades ou des zils. Ainsi tous les enseignants pourraient être réellement formés aux changements qu'engendre un tel dispositif.

Sur le même plan, le retour sur la formation REP+ qui s'est déroulée cette année sur les deux secteurs appelle à des ajustements. Les collègues aimeraient qu'une partie des journées déchargées soit laissée à l'initiative des équipes pour mutualiser les expériences de chacun. Ils regrettent que la formation des « plus de maîtres que de classe » ne puisse pas être accessible aux autres collègues des écoles, pour permettre un vrai travail en équipe.

Concernant les journées de pré-rentrée, dont une est à effectuer après la rentrée, des collègues demandent la possibilité de faire les deux journées avant la rentrée pour que cela leur permette de mieux préparer la rentrée, les projets ... sur du temps calme et serein. Pour le 27 mai, et le temps de concertation supplémentaire offert aux équipes, il est évident que chaque école peut devancer le temps de concertation, puisqu'ils n'ont pas en charge les élèves.

Cette journée est aussi depuis longtemps programmée comme un temps fort USEP. Les collègues inscrits pour participer à cette rencontre avec leurs élèves, ont été surpris de recevoir un message des CPC-EPS qui je cite :

« Ne pouvant pas reporter la manifestation USEP à cause des marées, Madame Maire accepte que les enseignants inscrits puissent participer au beach à condition :

- d'en faire la demande à l'IEN de circonscription*
- de rattraper les heures dédiées initialement à la consultation des programmes. Merci de nous tenir informés de ta participation à la rencontre et l'organisation du rattrapage de ces heures. »*

Ce message a engendré une colère des collègues qui s'investissent dans cette association partenaire de l'éducation nationale tout au long de l'année. Ils seront avec leurs élèves toute la journée, dépassant largement le cadre des 6 heures maximum de classe.

Pour ces collègues et tous ceux qui ont organisé une sortie ne pouvant pas être reportée, le SNUipp-FSU demande que ce rattrapage ne soit pas obligatoire, d'autant que d'autres collègues ne travaillant pas du tout ce jour-là ne feront pas cette concertation.